

# CENTURY 21

ALPHA MARAIS

45, rue de Turenne

75003 PARIS

Tel : 01 42 72 70 81

Email : alpha.mais@century21france.fr

## **BAREME DES COMMISSIONS**

### **COMMISSIONS DE VENTES :**

Commissions à la charge du vendeur sauf autre convention.

Jusqu'à 60.000 € inclus	Forfait 5.000 € HT soit 6.000 € T.T.C
De 60.001 € à 180.000 € inclus	8.3 % H.T (T.V.A 20,0 %) soit 10 % T.T.C
De 180.001 € à 350.000 € inclus	6.6 % H.T (T.V.A 20,0 %) soit 8 % T.T.C
De 350.001 € à 550.000€ inclus	5.8 % H.T (T.V.A 20,0 %) soit 7 % T.T.C
De 550.001 € à 2.000.000 € inclus	5 % H.T (T.V.A 20,0 %) soit 6 % T.T.C
Au-delà de 2.000.001 €	4.16 % H.T (TVA 20,0 %) soit 5 % T.T.C

### **Honoraires à la charge du locataire :**

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 12€ / m<sup>2</sup> T.T.C.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€ / m<sup>2</sup> T.T.C.

### **Honoraires à la charge du bailleur :**

Honoraires d'entremise et de négociation +

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail + Honoraires de réalisation de l'état des lieux  
= 1 mois de loyer charges comprises.

### **Honoraires Bail Code Civil :**

Honoraires propriétaire : un mois de loyer charges comprises / Honoraires locataire : un mois de loyer charges comprises.

### **COMMISSION DE LOCATIONS PARKING :**

12% T.T.C du loyer annuel, hors charges :

Honoraires partagés : 50% à la charge du locataire et 50% à la du bailleur.

### **COMMISSION DE LOCATION DE LOCAUX COMMERCIAUX :**

Honoraires pris en charge par le locataire.

36% T.T.C du loyer annuel, net de charge.

Frais de rédaction de bail pris en charge par le locataire 500 € T.T.C.

### **COMMISSION DE CESSON DE BAIL, DE VENTE DE FONDS DE COMMERCE**

#### **ET D'INDEMNITE D'EVICITION :**

Honoraires pris en charge par le mandat

12% T.T.C du montant de la cession, du fonds de commerce

ou de l'indemnité d'éviction.

36% T.T.C du loyer annuel.

#### **HONORAIRES DE GESTION :**

Honoraires à la charge du bailleur :

Service Initial : 7 % H.T de la totalité des encaissements, soit 8,4 % T.T.C

Service Confort : 8 % H.T de la totalité des encaissements, soit 9,6 % T.T.C

Assurance loyers impayés : 2.40 % T.T.C